



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(T a r n - e t - G a r o n n e)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2025-52

Objet : Location appartement

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

CONSIDERANT

Que la commune de Lafrançaise a décidé de louer à Monsieur MOHAMED BOINALI Taihani un appartement situé 3 rue neuve à Lafrançaise,

Qu'un bail a également été établi afin de bien définir les droits et obligations du locataire au regard de la mise à disposition du bien,

Qu'il convient de signer ce bail,

DECIDE

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur MOHAMED BOINALI Taihani pour la location d'un appartement, situé 3 rue neuve à Lafrançaise.

Le Bail prend effet le 1^{er} octobre 2025 et se terminera le 31 octobre 2025.

Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de :

- 350 € mensuel.

Fait à Lafrançaise
Le 26 septembre 2025.



Le Maire

T. DELBREIL

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise